

Concours Bourses J.A. De Sève

Date limite : Vendredi, le 10 juillet 2020 (16h00)

Objectif

Le rôle de la bourse est de contribuer au support financier d'un stagiaire postdoctoral et des étudiants de 2^e et 3^e cycle ne bénéficiant d'aucune bourse nominative.

Montant de la bourse (peut varier selon les montants disponibles)

- 7 500\$ bourse de maîtrise
- 10 000\$ bourse de doctorat
- 30 000\$ pour une bourse postdoctorale

Les versements seront conditionnels aux respects des exigences du programme des bourses J.A. De Sève. Aussi, la bourse J.A. De Sève doit être obligatoirement payée directement à l'étudiant par la rémunération et imputée au compte budgétaire des bourses J.A. De Sève.

Conditions d'éligibilité (Si un des critères d'éligibilité n'est pas rencontré le dossier est exclu du concours)

- Pour un stagiaire postdoctoral, être inscrit dans l'Université où le directeur de recherche a son affiliation principale comme professeur-chercheur;
- Pour les étudiants, être inscrit dans un programme de maîtrise ou de doctorat dans une Université du Québec au moment de recevoir la bourse;
- Pour les candidats éligibles, démontrer qu'au moins une demande de bourse a été soumise à un concours extérieur (ex. : FQR-S, CRSNG, etc.);
- Effectuer ses travaux au Centre de recherche de l'HSCM (CR-HSCM) ou celui de l'HRDP;
- Ne bénéficier d'aucune bourse nominative* pour l'année 2020-2021;
- Être inscrit au Registre du CR-HSCM;
- Un directeur de recherche ne pourra présenter plus de deux dossiers pour ce « Concours Bourses J.A. De Sève ». Si un directeur supporte plus de 2 dossiers dans le concours, tous les dossiers supportés sont exclus du concours. Le Comité ne prend pas la responsabilité de choisir parmi les dossiers soumis.
- Le directeur de recherche doit être membre régulier du CR-HSCM.

** Le paiement de la bourse J.A. De Sève ne peut en aucun temps être jumelé à une bourse nominative d'une valeur définie dans les règles du concours. Tout(e) étudiant(e) recevant une bourse d'internat clinique et qui ne devient pas disponible pour la recherche pour la période couverte par le concours n'est pas admissible au concours.*

L'étudiant(e) a donc l'obligation d'aviser son directeur de recherche et les Services financiers de la recherche de l'obtention d'une bourse nominative afin que les versements de la bourse J.A. De Sève cessent à la date de l'obtention de la bourse nominative.

* Une bourse nominative est une bourse d'une valeur de 10 000\$ ou plus pour les étudiants et de 25 000\$ ou plus pour un stagiaire postdoctoral. La bourse peut être obtenue d'un organisme subventionnaire reconnu (IRSC, FRSQ, CRSNG), d'une fondation, de l'Université ou de tout autre organisme.

Exigences du programme

- Le stagiaire postdoctoral ou l'étudiant boursier J.A. De Sève doit obligatoirement présenter son projet de recherche (de préférence oralement) lors de la *Journée de la recherche des étudiants 2020* du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal, qui suit l'obtention de la bourse.
- Le stagiaire postdoctoral ou l'étudiant boursier J.A. De Sève doit obligatoirement présenter son projet de recherche lors d'un séminaire de recherche au CR-HSCM (30 à 60 minutes). Le séminaire doit avoir lieu entre les mois de septembre et avril suivant l'obtention de la bourse.

Présentation du dossier de candidature

- Compléter le formulaire d'inscription
- Copies des relevés de notes (y compris celui du baccalauréat)
- Deux lettres de recommandation dont une du directeur de recherche (le directeur de recherche devra confirmer que le stagiaire postdoctoral ou l'étudiant effectue ses travaux de recherche au CR-HSCM ou HRDP et devra clairement indiquer si un complément financier sera versé à l'étudiant, tel qu'exigé par la Direction de la Recherche)
- Une brève description du projet de recherche et des résultats anticipés (max. 2 pages, simple interligne, Times New Roman 12 pt)
- Une brève description de l'expérience en recherche y compris la liste des publications (max 2 pages, simple interligne, Times New Roman 12 pt)
- Seulement les dossiers avec tous les documents requis seront retenus pour évaluation

Sélection des candidatures

- Les bourses seront accordées au mérite selon le dossier présenté.
- La priorité sera donnée aux nouvelles demandes qui dépassent la cote de qualité établie; par la suite, les renouvellements (personnes qui ont déjà reçu la bourse-renouvellement pour le même diplôme ou autre diplôme) seront considérés.
- Un stagiaire postdoctoral ne pourra pas bénéficier de la bourse plus de 2 ans.
À noter que même dans le cas d'une demande pour une 2^e année, le candidat doit soumettre un dossier complet pour le concours.
- Le comité d'évaluation examinera les demandes et les résultats seront communiqués durant la Journée de la recherche des étudiants 2020.

Coordonnées

Votre dossier devra être envoyé à l'attention de Mme Carmen Calinescu, à l'adresse courriel suivante : carmen.calinescu.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Veuillez respecter le format suivant pour l'identification de chaque document faisant partie de votre dossier de candidature :

Nom_Prénom_Formulaire d'inscription

Nom_Prénom_Relevé de notes_Baccalauréat

Nom_Prénom_Relevé de notes_Maîtrise

Nom_Prénom_Relevé de notes_Doctorat

Nom_Prénom_Lettre recommandation1_Directeur de recherche **

Nom_Prénom_Lettre recommandation2_Chercheur ou Autre **

Nom_Prénom_Description projet de recherche

Nom_Prénom_Expérience recherche_Publications

** Note – Lettres de recommandation :

Les lettres de recommandation doivent être envoyées directement par les personnes concernées (directeurs de recherche et autres) à l'adresse courriel ci-haut mentionnée, tout en respectant le format d'identification des documents et la date limite pour ce concours.